

Berne, le 26 octobre 2020

Nouveau coronavirus : éviter une fermeture d'entreprises

La Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Économie Publique (CDEP) est préoccupée par l'évolution de la pandémie en Suisse. Elle soutient donc les mesures prises le 18 octobre dernier par le Conseil fédéral. Si elles visent à protéger la population, ces mesures doivent aussi permettre d'éviter une fermeture d'entreprises, même de courte durée. L'imbrication des chaînes logistiques, en terme de localisation et de domaines d'activité, est telle que la défaillance d'un seul maillon frappe durement un grand nombre d'entreprises. De plus, l'activité économique ne peut être activée ou désactivée à souhait. Toute interruption mobilise des ressources considérables. Or ces ressources ne sont pas que financières, elles ont des répercussions sur l'emploi avec les conséquences sociales qui en découlent, y compris en matière de santé.

La CDEP s'inquiète de la tournure actuelle des discussions sur l'éventualité de la fermeture d'entreprises, même de courte durée. Le coût socio-économique d'une telle mesure serait énorme. L'objectif doit rester de maintenir l'activité économique et les multiples interactions entre les entreprises, et de poursuivre le travail sur les chantiers, dans les usines et les entreprises de tous les secteurs. Les mesures destinées à enrayer la pandémie visent en premier lieu à protéger la population mais elles se doivent aussi de préserver l'activité économique. Toute mesure supplémentaire doit donc être conçue de manière à éviter un durcissement des mesures touchant à l'économie et au travail. Il faut également éviter d'opérer une distinction arbitraire entre les activités essentielles « d'importance systémique » et les autres. Un principe devrait prévaloir : toutes les activités qui peuvent être menées en toute sécurité et en conformité avec les exigences en vigueur doivent rester autorisées en tout temps.

Les entreprises de tous les secteurs appliquent de manière conséquente à la fois les mesures générales de sécurité au travail et les mesures particulières pour contenir la pandémie, protégeant ainsi les consommateurs et les employés. Par ailleurs, aux côtés de la Confédération et des cantons, les entreprises jouent un rôle décisif dans la sensibilisation de leurs employés au respect des règles sanitaires.

Pour de plus amples informations :

- Christoph Brutschin (BS), conseiller d'État, président CDEP, 079 661 83 54
- Matthias Schnyder, secrétaire général CDEP, 079 349 50 38